



Conseil communal du 02/09/2026

Réponse à l'interpellation n°42 :

« La fontaine du square Armand Steurs : entretien durable ou réparations de circonstance ? ; Interpellation introduite par M. BOIKETE Philippe, Conseiller communal » *(ordre du jour)*

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le square Armand Steurs est effectivement un lieu apprécié des habitants et la fontaine constitue l'un des éléments emblématiques de cet espace. Il est donc tout à fait légitime que l'on s'intéresse à son entretien et à son bon fonctionnement.

Plusieurs facteurs expliquent les dysfonctionnements récurrents constatés au niveau des fontaines du square.

Tout d'abord, une partie du réseau et des installations est ancienne et nécessite des interventions ponctuelles. Certaines sections de tuyauterie ont ainsi été remplacées progressivement afin de limiter les risques de fuite ou de détérioration du réseau.

Par ailleurs, un adoucisseur d'eau a été installé afin de limiter les effets de l'accumulation de calcaire sur les équipements techniques, notamment sur les mécanismes liés au fonctionnement des pompes.

Des opérations de nettoyage et de débouchage doivent également être réalisées régulièrement. La présence de sable, de gravillons ou d'autres matériaux provenant notamment du revêtement en dolomie peut en effet occasionner des obstructions et perturber le bon fonctionnement des installations.

Concernant le recensement précis des signalements, il faut également apporter une précision. Une partie de ceux-ci a été communiquée oralement ou directement aux équipes présentes sur le terrain et n'a donc pas systématiquement fait l'objet d'un enregistrement formalisé. Il n'est dès lors pas possible, à ce stade, d'établir un nombre exhaustif de signalements au cours des cinq dernières années.

De la même manière, en l'absence d'un historique centralisé reprenant l'ensemble des interventions, des coûts et des périodes d'indisponibilité, il n'est pas possible de communiquer aujourd'hui des chiffres consolidés et exhaustifs sur cette période.

Cela ne signifie évidemment pas que les problèmes ne sont pas suivis. Les services compétents assurent le suivi des dysfonctionnements qui leur sont signalés et organisent les interventions nécessaires en fonction de leur nature et de leur degré d'urgence.

Sur la question d'une solution plus durable, nous sommes parfaitement conscients qu'il n'est pas souhaitable de multiplier indéfiniment les interventions ponctuelles. C'est précisément pour cette raison qu'une démarche est actuellement en cours auprès des autorités compétentes en matière de Monuments et Sites afin d'examiner les possibilités d'amélioration et de rénovation des différentes pièces d'eau concernées. À ce stade, cette procédure étant encore en cours, il serait prématuré d'annoncer un calendrier définitif ou un budget arrêté. Ces éléments pourront être précisés une fois les possibilités techniques, les autorisations nécessaires et la nature exacte des interventions à réaliser clairement définies.

J'en viens maintenant à la panne constatée cet été et, surtout, à la question du calendrier de la remise en service.

Les interventions qui ont eu lieu dernièrement ont été la conséquence d'un dysfonctionnement apparu au début du mois de juillet. La panne a été portée à la connaissance des services compétents, qui ont procédé à l'évaluation de la situation et organisé les interventions nécessaires.

Comme pour toute intervention technique, la priorité est déterminée en fonction de différents éléments : la nature du dysfonctionnement, les éventuelles considérations de sécurité, son impact sur les usagers, mais également la disponibilité des équipes et des moyens techniques nécessaires à la réparation.

L'organisation de l'exposition de sculptures n'a pas déterminé la décision d'intervenir. La remise en fonctionnement de la fontaine est donc bien la conséquence du traitement d'un problème technique apparu au début du mois de juillet, et non d'une décision prise en fonction de l'exposition.

Il est en revanche parfaitement normal que le Département des Travaux publics veille à assurer le bon état général des espaces publics lorsqu'ils accueillent des activités ou des événements destinés au public. C'est une responsabilité tout à fait naturelle de nos services.

Et puisque le titre de l'interpellation oppose un « entretien durable » à des « réparations de circonstance », permettez-moi de relever, avec un peu d'ironie, que l'on pourrait presque retourner la question : « investissement durable ou intérêt de circonstance ? »

Car l'intérêt aujourd'hui porté à la fontaine du square Armand Steurs semble quelque peu inversement proportionnel à la présence lors de l'événement qui s'y est tenu ce week-end.

La fontaine était remise en fonctionnement, l'exposition de sculptures était inaugurée et le square accueillait le public. C'était donc une belle occasion de venir découvrir ou redécouvrir ce lieu et de constater directement les efforts qui y sont consacrés.

Je ne tirerai évidemment aucune conclusion de cette absence. Je me bornerai simplement à constater qu'il est toujours intéressant de voir l'attention portée à un équipement communal s'exprimer aussi à travers la présence et le soutien aux initiatives qui font vivre le lieu.

Pour notre part, nous n'avons pas attendu cette interpellation pour nous préoccuper du square Armand Steurs, de son entretien ou de ses équipements.

Notre intérêt pour ce lieu est constant et ne dépend ni d'un événement particulier ni d'une échéance électorale. Le travail des services communaux se poursuit tout au long de l'année, au bénéfice des habitants.

C'est cette approche que nous continuerons à privilégier : moins de procès d'intention sur le calendrier d'une intervention, davantage de travail concret pour assurer durablement le bon fonctionnement de nos espaces publics.

Je vous remercie pour votre attention.